



ORDRE NATIONAL DES INGÉNIEURS DE GÉNIE MÉCANIQUE

Loi N° 2000 / 013 du 19 Décembre 2000

SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORDRE NATIONAL DES INGENIEURS DE GENIE MECANIQUE (ONIGM)

YAOUNDE, LE 27 JUIN 2026

RESOLUTION N° 001/R/ONIGM/AG/PDT/2026

Portant adoption du Rapport d'Activités et Financier 2025 du Conseil de l'Ordre

L'Assemblée Générale de l'ONIGM réunie en session ordinaire du 27 Juin 2026 à l'amphi 200 de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY),

- Après avoir suivi l'exposé du Président de l'ONIGM relatif au Rapport d'Activités et Financier 2025 du Conseil de l'Ordre,
- et après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve le Rapport d'Activités et Financier 2025 du Conseil de l'Ordre arrêté en recettes à 8 381 950 (Huit millions trois cent quatre-vingt et un mille neuf cent cinquante) FCFA et en dépenses à 8 896 200 (Huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cents) FCFA avec un solde budgétaire négatif de 514 250 (Cinq cent quatorze mille deux cent cinquante) FCFA ;

Article 2 : Le Président de l'ONIGM est chargé de l'application de la présente résolution qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 27 juin 2026

Le Président de l'Assemblée Générale

